



Les bibliothèques nationales et l'Europe

ÉLISABETH FREYRE

Bibliothèque nationale de France
elisabeth.freyre@bnf.fr

Diplômée en bibliothéconomie et en informatique de gestion, Élisabeth Freyre est chargée de mission pour la coopération multilatérale européenne au sein de la Délégation aux relations internationales de la BnF. Elle est notamment responsable au sein de cette Délégation de la gestion des projets Europeana, Arrow, BHL-Europe ou Europeana Regia et des projets de recherche et développement tels qu'Impact et Keep.

Une bibliothèque nationale européenne se situe dans des cercles concentriques qui vont du local à l'international en passant par le national et l'europpéen, très imbriqués entre eux du fait de l'environnement, celui d'une société de l'information mondiale.

Le cercle européen est un cercle privilégié qui renforce et démultiplie la coopération ; c'est particulièrement vrai pour les pays membres de l'Union européenne. Une institution culturelle comme la Bibliothèque nationale de France (BnF) va ainsi bénéficier, de la part de cette Union, d'une politique volontariste et ciblée. Celle-ci va fixer le cadre, les programmes et les lignes d'action qu'elle entend privilégier à un moment donné. Actuellement, et on le verra par la suite, la priorité est donnée aux actions qui sont en faveur d'Europeana¹, la bibliothèque numérique européenne.

Des bibliothèques nationales européennes avec une ambition commune

Les bibliothèques nationales, pour leur part, ont ressenti très tôt, au début des années 1980, le besoin de se regrouper au sein de la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales européennes (CENL)². De Moscou à Reykjavik, d'Ankara à Lisbonne, la CENL a ainsi permis aux bibliothèques nationales de tisser un véritable réseau

qui va s'attacher à offrir à tous les citoyens un accès unique, multilingue et gratuit à leurs collections et à leurs catalogues, à promouvoir la diversité culturelle et, enfin, à coopérer avec d'autres institutions patrimoniales, des universités, des éditeurs ou encore des fournisseurs de contenus.

Ce réseau fournit aux bibliothèques nationales la possibilité de disposer d'un niveau d'information partagé, d'une influence stratégique certaine et d'un terrain fertile qui va entraîner l'émergence d'initiatives ou de projets communs, le plus souvent multilatéraux, qu'elles vont pouvoir porter au niveau européen.

TEL/The European Library³ en est une belle illustration. En effet, ce projet a vu le jour grâce à la conjonction de deux volontés politiques : celle de la Commission européenne qui, au cours des années 1990 et au début des années 2000, a fortement soutenu la construction de l'Europe des bibliothèques avec le financement d'études et de projets de recherche ; et celle des membres de la CENL qui ont exprimé le souhait de mettre en place un portail unique pour leurs ressources tant numériques (livres, affiches, périodiques, enregistrements sonores, photos, vidéos, etc.) que bibliographiques. Actuellement, TEL/The European Library offre, dans 35 langues, un accès à plus de 150 millions de ressources issues des collections de 48 bibliothèques nationales d'Europe. Il donne également accès à des expositions virtuelles qui mettent en valeur les collections numérisées de ses partenaires.

1. www.europeana.eu/portal

2. Conference of European National Librarians : www.cenl.org

3. www.theeuropeanlibrary.org

En 2005, au moment où l'Union européenne lance son initiative en faveur des bibliothèques numériques, la CENL aura une longueur d'avance sur les autres institutions culturelles (archives, musées et collections audiovisuelles), et TEL/The European Library constituera naturellement le point de départ tant sur le plan organisationnel que politique de la Bibliothèque numérique européenne, Europeana.

Un cadre européen favorable

Le contexte européen permet des échanges réguliers entre bibliothèques nationales, institutions culturelles, états membres et Commission européenne, qui vont nourrir les stratégies de l'Union européenne.

L'initiative *i2010* va s'élaborer, au milieu des années 2000, dans un contexte international particulier, puisque Google a annoncé fin 2004 son accord avec de grandes bibliothèques anglo-saxonnes pour la numérisation de 15 millions de pages. À ce moment-là, l'Union européenne est à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne qu'elle a lancée en 2000 et qui est destinée à faire de l'Europe « l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde d'ici 2010 ». Elle a, de plus, été interpellée par la France et cinq autres pays européens (Allemagne, Espagne, Hongrie, Italie et Pologne) à la suite de l'annonce de Google. Pour l'occasion, la Commission européenne va bénéficier des « Principes de Lund », définis en 2001 par les états membres pour coordonner et valoriser les activités de numérisation au niveau de l'Europe et lancer *i2010*, qui a pour objectif de tirer profit des nouvelles technologies de l'information afin de contribuer à la croissance économique, à l'emploi et à la qualité de vie des Européens, révisant ainsi la Stratégie de Lisbonne en lui donnant une ligne d'action plus précise.

En septembre 2005, Viviane Reding, alors commissaire à la société de l'information et aux médias, rend publique la communication *i2010 pour les bibliothèques numériques*, dans laquelle les bibliothèques nationales consti-

The Conference of European National Librarians

The Conference of European National Librarians (CENL) – la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales européennes –, fondation de droit néerlandais, a pour objectif d'accroître le rôle des bibliothèques nationales en Europe, conformément à leurs missions de collecte et de conservation du patrimoine culturel national. Sont membres de la CENL les bibliothèques nationales des pays membres du Conseil de l'Europe, soit actuellement 49 membres représentant 46 pays.

tuent un acteur essentiel. Au même moment est lancée une consultation publique en ligne pour recueillir l'opinion de l'ensemble des acteurs (bibliothèques, éditeurs, musées, archives, laboratoires de recherche, entreprises, etc.). En mars 2006, la Commission européenne prend acte des résultats de cette consultation pour esquisser sa feuille de route en faveur d'une bibliothèque numérique européenne capable d'offrir un accès unique et multilingue aux ressources numériques des institutions culturelles européennes. Enfin, en août 2006, elle publie sa recommandation sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique, approuvée par le Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de novembre.

Depuis, cette bibliothèque numérique européenne a été lancée sous le nom d'Europeana. Ce projet, financé par la Commission européenne et les états membres et dans lequel la BnF prend une part active, a pour objectif de diffuser en ligne le patrimoine culturel européen en s'appuyant sur une coopération renforcée entre bibliothèques, archives, musées et collections audiovisuelles en Europe. Europeana a franchi une étape décisive en novembre 2008 avec le lancement d'un prototype qui donnait accès à plus de 2 millions d'objets numériques : textes, images, sons, vidéos. Une nouvelle étape a été franchie à l'automne 2010 avec la mise en service opérationnelle d'une nouvelle version d'Europeana, qui donne désormais accès à plus de 15 millions d'objets numériques.

Par ailleurs, au printemps 2010, l'Union européenne a lancé sa stratégie Europe 2020, qui prend la suite de la Stratégie de Lisbonne et qui vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive » qui s'efforcera d'imbriquer davantage politiques nationales et politique européenne.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la stratégie numérique, a initié, en mai 2010, l'Agenda numérique pour l'Europe⁴, qui a pour objectif d'obtenir à l'horizon 2020 une économie numérique prospère et de définir les actions et politiques nécessaires pour maximiser les bénéfices de la révolution numérique pour tous. Cet Agenda numérique encouragera également la numérisation à grande échelle des collections des bibliothèques, archives et musées nationaux, et facilitera l'accès à ces collections via Europeana.

Dans la même dynamique, en mai 2010, le Parlement puis le Conseil européen ont adopté les conclusions de la consultation publique menée fin 2009 concernant l'avenir d'Europeana, intitulée « Europeana : nouvelles étapes ». Ces conclusions invitent la Commission européenne à faire des propositions pour assurer à Europeana un financement pérenne et lui permettre de devenir un outil de référence incontournable à l'ère du numérique.

Toujours au printemps, un groupe de réflexion sur la numérisation du patrimoine culturel européen, appelé « Comité des sages », a été mis en place par Neelie Kroes et Androulla Vassiliou, commissaire chargée de l'éducation et de la culture, afin de faire des recommandations sur les moyens de rendre la création et le patrimoine culturels européens accessibles en ligne, et de les préserver pour les générations futures.

Après avoir recueilli les besoins et les attentes des acteurs concernés et organisé plusieurs auditions au cours de l'été et de l'automne 2010,

4. http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/documents/digital-agenda-communication-en.pdf

ce comité a rendu ses conclusions en janvier 2011 dans un document intitulé «La nouvelle renaissance». Celles-ci renforcent Europeana dans son objectif de devenir une référence incontournable pour le patrimoine culturel européen en ligne; appellent les états membres à renforcer leur effort de numérisation; demandent d'étudier la possibilité de la mise en ligne des œuvres sous droits, et que les œuvres orphelines fassent l'objet d'une réglementation; encouragent les partenariats public-privé et préconisent un archivage pérenne sur Europeana.

Toutes ces actions montrent que la nouvelle Commission européenne entend poursuivre un rôle clé dans l'accès à la culture numérique. Pour mettre en œuvre les stratégies évoquées plus haut, la Commission met en place des programmes qui, par le biais de cofinancements, permettent de développer ou de lancer des applications principalement sur l'accès et la préservation à long terme des objets numériques.

Deux programmes remplissent tout d'abord un rôle particulier dans ce contexte. Il s'agit, en matière de recherche et développement, du 7^e Programme-cadre de recherche et de développement (PCRD), qui constitue le principal instrument de financement de la recherche de l'Union avec un budget d'environ 50 milliards d'euros sur 7 ans, dont 9 milliards consacrés aux technologies de l'information et de la communication. S'agissant des bibliothèques numériques, le 7^e PCRD a pour objectif de financer un réseau de centres de compétences pour la numérisation et la conservation numérique.

Le deuxième programme relatif à la valorisation des contenus est le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, doté d'un budget de 3 milliards d'euros, dont 728 millions d'euros sont consacrés au programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication⁵, et qui cofinance par exemple des projets relatifs à l'indexa-

tion sémantique ou à l'accès aux collections numériques.

Ces programmes impliquent tous les partenaires européens: non seulement les institutions culturelles, les bibliothèques, les archives et les musées, mais également le secteur privé, grandes entreprises comme petites et moyennes entreprises. Dans la mesure où ils ont de fortes contraintes tant sur le plan administratif que sur le plan des résultats, ils permettent aux bibliothèques nationales d'élaborer des stratégies communes, de travailler ensemble sur des sujets complexes et d'être plus performantes.

Le rôle de la Bibliothèque nationale de France

Pour prendre l'exemple de la BnF, la participation aux projets européens menés avec le soutien de la Commission européenne est l'axe prioritaire de son action européenne. Cela se traduit par un investissement humain, scientifique, technique et financier important, et par une implication forte, tant sur le plan stratégique qu'au niveau opérationnel:

- d'une part, elle a des représentants dans les instances de la CENL et de la Fondation pour la Bibliothèque numérique européenne;
- d'autre part, elle participe à de nombreux projets de recherche et de développement réalisés avec d'autres partenaires européens, bibliothèques, musées, centres de recherche et entreprises privées. Elle s'implique de plus en plus maintenant dans des projets de contenus qui ont pour objectif d'alimenter Europeana.

Ainsi, le projet Europeana v1.0, lancé en mars 2009, vise à développer la version opérationnelle d'Europeana en la dotant d'une infrastructure consolidée, de services et de fonctionnalités améliorés et d'une offre numérique accrue.

Le projet BHL-Europe (Biodiversity Heritage Library for Europe)⁶, inauguré en mai 2009, concourt à accroître les contenus et à renforcer la dimension scientifique d'Europeana

en y apportant un corpus de littérature scientifique sur la biodiversité d'environ 25 millions de pages de documents conservés dans les collections européennes.

La BnF coordonne le projet de bibliothèque virtuelle collaborative de manuscrits royaux du Moyen Âge et de la Renaissance, Europeana Regia⁷, qui a débuté en janvier 2010.

Enfin, l'objectif d'Europeana 1914-1918 est de constituer une bibliothèque virtuelle sur la Première Guerre mondiale d'environ 500 000 documents, accessible à tous et susceptible d'intéresser le grand public comme les chercheurs.

La BnF coordonne le projet Keep (Keeping Emulation Environment Portable) lancé en février 2009, qui s'attache à concevoir et réaliser une plateforme logicielle capable de pérenniser la consultation à long terme des contenus multimédias (logiciels, jeux vidéo), en s'affranchissant des plateformes constructeurs ainsi que des contraintes dues à l'obsolescence des logiciels et des matériels informatiques.

Arrow (Accessible Registries of Rights Information and Orphan Works towards Europeana)⁸, projet conjoint entre des bibliothèques, des éditeurs et des gestionnaires de droits, vise à développer un registre des œuvres orphelines et à étudier comment donner accès à des œuvres numériques sous droits via Europeana. Au niveau national, la BnF participe à un groupe de travail national réunissant la librairie de livres numériques Numilog, le Syndicat national de l'édition, le Centre français d'exploitation du droit de copie et la société Électre.

En ce qui concerne le projet Impact (IMProving ACcess to Text)⁹, qui a pour objet de développer des outils innovants pour la reconnaissance optique de caractères, améliorer l'accès aux textes numérisés et, à terme, mettre en place un centre de compétences en numérisation, la BnF met à disposition du projet et de ces recherches son savoir-faire en matière de numérisation de masse, ses

5. http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/about/index_en.htm

6. www.bhl-europe.eu

7. www.europeanaregia.eu/fr/index.html

8. www.arrow-net.eu

9. www.impact-project.eu

lexiques et un nombre important de ses corpus numérisés.

Enfin, dans le projet TELPlus¹⁰, clos en décembre 2009, l'apport de la BnF s'est particulièrement affirmé dans le domaine de la conversion en mode texte de haute qualité : 6,5 millions de pages de livres et de périodiques ont été océrisées et rendues disponibles via le portail TEL/The European Library ainsi que via Europeana. C'est dans le cadre de ce projet qu'ont également été menées des études utilisateurs approfondies et qu'un prototype permettant de tester des fonctionnalités innovantes pour la recherche sémantique a été réalisé.

La Commission européenne à l'écoute des institutions culturelles

Pour établir sa politique stratégique, l'Union européenne lance régulièrement des appels à contributions qui lui permettent d'évaluer les attentes des institutions, des acteurs privés, des citoyens, et de définir sa stratégie et ses lignes d'action. Ces appels à contributions vont permettre aux bibliothèques nationales en particulier et plus largement aux institutions culturelles d'exercer leur influence sur les politiques préconisées.

Les programmes actuels arrivant à échéance en 2013, la Commission a déjà lancé les actions grâce auxquelles il va être possible non seulement d'évaluer la pertinence des programmes mais également de recueillir les attentes et les volontés de changer de la part des différents acteurs. La Commission a par ailleurs et à cette occasion publié un Livre vert, *Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE*¹¹.

Avec ce mode d'élaboration, les actions des institutions culturelles

Europeana

Composé de collections issues de musées, de bibliothèques et d'archives de bibliothèques européennes, Europeana a pour mission de partager la riche diversité de l'héritage culturel et scientifique européen. Environ 1500 institutions contribuent à Europeana, comme la Bibliothèque nationale de France, mais aussi la British Library, le musée du Louvre, le Rijksmuseum, etc.

Europeana Regia

Europeana Regia est le premier projet collaboratif européen de numérisation en nombre de manuscrits du Moyen Âge et de la Renaissance. Il réunit cinq grandes bibliothèques européennes : Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque royale de Belgique, Bayerische Staatsbibliothek, Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel, Biblioteca historica de la Universitat de Valencia pour la numérisation de plus de 300 000 pages de manuscrits.

peuvent être relayées et amplifiées au niveau européen par les états membres tant au niveau de leur gouvernement que de leurs ministères. En 2001, des représentants et experts de la Commission européenne et des états membres se sont réunis à Lund (Suède) pour établir une concertation pour une coordination et une valorisation des programmes nationaux de numérisation au niveau européen. De cette réunion sont issus des principes, appelés «Principes de Lund», qui ont établi une liste d'actions à réaliser par les états membres, par la Commission, et par les deux conjointement, en vue d'améliorer l'approche de la numérisation à travers l'Europe.

C'est ainsi qu'en 2005, la France et cinq autres états (Espagne, Allemagne, Italie, Hongrie, Pologne) ont adressé une lettre à Jean-Claude Juncker, alors président du Conseil européen, et à José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, en faveur d'une numérisation et d'une valorisation importantes du patrimoine européen, et ont obtenu leur soutien.

Enfin, l'Union a mis en place, à la suite de sa recommandation

d'août 2006 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique, un groupe d'experts chargé d'évaluer la mise en œuvre de cette recommandation, de constituer un forum pour la coopération au niveau européen, entre les organismes des états membres et la Commission, ainsi que d'échanger des informations et des bonnes pratiques en relation avec les politiques et stratégies des états membres dans le domaine de l'accessibilité à long terme du patrimoine numérique.

Enfin, l'Union européenne va intervenir par le biais de directives que les états devront ensuite adopter. Pour le domaine qui nous concerne, citons par exemple la directive de 2001 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, ou encore celle de 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public. L'Union envisage également de proposer une directive-cadre sur la gestion collective des droits et une autre sur les œuvres orphelines.

Conclusion

Les bibliothèques nationales européennes prennent toute leur place dans la société de l'information mondiale car elles ont su très tôt se regrouper au sein d'un réseau, la CENL. Elles ont également établi très tôt un dialogue constant avec la Commission européenne qui soutient les institutions culturelles désirant mener à bien des projets communs, à créer des synergies et à donner un accès unique à leur patrimoine numérique. Ce dialogue peut intervenir directement par le biais de projets ou d'appel à contributions. Il peut aussi être relayé et amplifié grâce aux états membres. Enfin, l'Union européenne apporte tout son soutien aux institutions culturelles, aux organismes de recherche et au secteur privé à travers sa Stratégie numérique pour l'Europe. ●

Février 2011

10. www.theeuropeanlibrary.org/portal/organisation/cooperation/telplus

11. www.eurosfair.com/prd/fr/7pc/doc/1297328152_com_2011_48_csf_green_paper_fr.pdf